

**CODE JUDICIAIRE,
ART.508/1 à 508/23 INCLUS**

L'aide juridique est divisée en 2 régimes :

1-Aide juridique de 1^{ère} ligne

Elle permet d'obtenir des renseignements pratiques, des informations juridiques ou une orientation vers une instance ou une organisation spécialisée. Ce 1^{er} conseil est **totallement gratuit**.

2-Aide juridique de 2^{ème} ligne

Elle consiste en l'assistance d'un **avocat** pour vous défendre et faire respecter vos droits et effectuer des démarches telles que la rédaction de courriers juridiques ou la médiation.

Ensuite, l'aide juridique est :

totallement gratuite pour tout mineur d'âge et pour les personnes dont les revenus mensuels nets sont inférieurs à :

- 1011 € pour une personne isolée,
- 1.298 € pour une personne isolée avec personne à charge ou cohabitante.

partiellement gratuite¹, (une intervention financière modérée) pour les personnes dont les revenus mensuels net se situent entre :

- 1011 € et 1.298 € pour une personne isolée,
- 1.298 € et 1.586 €² pour une personne isolée avec personne à charge ou cohabitante.

Documents à apporter :

*Composition de ménage

*Tout document attestant des revenus du demandeur et de ceux qui cohabitent. (extrait de rôle...)

Pour plus d'informations,

Contactez-nous!

Nos permanences:

Social et juridique

Mercredi de 14h à 16h

Vendredi de 11h à 13h

Recherche Logement

Mardi de 14h à 16h

Jeudi de 10h à 12h

Allocation de Relogement

(Déménagement, Loyer)

Mercredi de 14h à 16h

L'Union des Locataires de Saint-Gilles est une association agréée et subventionnée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l' « Insertion par le logement »

Fiche réalisée en juin 2008

Mise à jour 2018

**UNION DES LOCATAIRES
DE SAINT-GILLES asbl**

HUURDERSUNIE SINT-GILLIS vzw

**L'aide
juridique**



**Rue Berckmans 131
1060 Bruxelles
Tél/Fax: 02 538 70 34
ulsaintgilles@yahoo.fr**

<http://ulsaintgilles.canalblog.com/>

¹ En cas d'aide partiellement gratuite, une provision spécifique et supplémentaire est à payer, son montant est compris entre 25 et 125€.

² **Montants à déduire** : Charges sociales et fiscales, 188,22€ par personne à charge, contributions et pensions alimentaires payées, charges résultant d'un endettement exceptionnel.

Où trouver un avocat inscrit sur la liste des volontaires à l'aide juridique ?

Anderlecht - 1070 - Bruxelles

Pavillon du Parc du Busselenberg
rue du Busselenberg
mercredi de 13h30 à 15h

Auderghem - 1160 - Bruxelles

1786, chaussée de Wavre
2ème et 4ème mercredi de 14h à 15h

Berchem Ste Agathe - 1082 - Bruxelles

23, avenue du Roi Albert
jeudi de 16h à 18h

Etterbeek - 1040 - Bruxelles

115, avenue d'Audergem
jeudi de 15h30 à 17h30

Forest - 1190 - Bruxelles

296, chaussée d'Alseberg
2ème et 4ème jeudi de 11h à 12h

Ixelles - 1050 - Bruxelles

28, rue A. Dewitte
vendredi de 12h à 13h

Bruxelles - 1000 - Bruxelles

19, rue des Quatre Bras
Tél : 02 508 66 57
lundi au vendredi de 9h à 11h
et chaque lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h

Jette - 1090 - Bruxelles

11, place Cardinal Mercier
2ème et 4ème mardi de 11h à 12h

Koekelberg - 1081 - Bruxelles

35, rue Herkoliers
jeudi de 17h à 19h

Laeken - 1020 - Bruxelles

89, rue Fransma
1er et 3ème mercredi de 17h30 à 18h30

Molenbeek - 1080 - Bruxelles

7, rue du Niveau
vendredi de 10h30 à 12h30

Saint-Gilles - 1060 - Bruxelles

7-8, Place Broodthaers

-Lundi de 14h à 16h

-mercredi, jeudi de 9h à 11h

-Permanences des avocats « pro deo »
chaque mardi de 13h30 à 15h00

02 542 62 40

Saint-Josse - 1030 - Bruxelles

112, rue de Liedekerke
1er et 3ème et 5ème mardi de 17h à 18h

Schaerbeek - 1030 - Bruxelles

2, rue Brichaut
2ème et 4ème lundi de 13h30 à 14h30

Uccle - 1180 - Bruxelles

26, parvis St-Pierre
2ème et 4ème lundi de 14h à 15h

Watermael Boisfort - 1170 - Bruxelles

1, place Antoine Gilson
jeudi de 17h à 19h

Woluwé St-Lambert - 1200 - Bruxelles

2, avenue Paul Hymans
1er mercredi de 14h à 16h

Woluwe St -Pierre - 1150 - Bruxelles

100, avenue du Haras
1er et 3ème mercredi de 13h 30 à 15h30